



PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal de NORT-SUR-ERDRE, dûment convoqué le 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 20 avril 2021, sous la Présidence de M. le Maire, salle des Loisirs, à 20h00.

PRESENTS :

MMES : Chantal BROCHU, Isabelle CALENDREAU, Nathalie CALVO, Joëlle DAVID, Nathalie HERBRETEAU, Gaëlle JOLY, Hélène MONIER, Marie-Noëlle PATERNOSTER, Isabelle PLEVIN.

MM. : Xavier BARES, Denys BOQUIEN, Michel BROCHU, Yves DAUVÉ, Guy DAVID, Pierrick GUÉGAN, Bertrand HIBERT, Sylvain LEFEUVRE, Carlos MC ERLAIN, Thierry PÉPIN, Emilien VARENNE.

ABSENTS :

MME Delphine FOUCHARD donne pouvoir à MME Isabelle PLEVIN
MME Lydie GUERON donne pouvoir à MME Nathalie HERBRETEAU,
MME Christine LE RIBOTER donne pouvoir à M. Xavier BARES,
MME Reine YESSO EBEMBE donne pouvoir à M. Yves DAUVÉ,
M. Frédéric COURTOIS donne pouvoir à M. Guy DAVID,
M. Didier LERAT donne pouvoir à M. Pierrick GUEGAN,
M. Cédric HOLLIER-LAROUSSE donne pouvoir à M. Sylvain LEFEUVRE,
M. Philippe MAINTEROT donne pouvoir à MME Marie-Noëlle PATERNOSTER,
MME Aude FREDERICQUE.

20 présents, 9 absents, 8 pouvoirs, 28 votants.

Assistaient au titre des services :

M. Charles-Henri HERVE, Directeur Général des Services,
Mme Perrine PIRE, Directrice Générale Adjointe,
Mme Anne-Sophie BLOND, Responsable du Pôle Aménagement Environnement.

ORDRE DU JOUR :

- 1 Information sur les actions en vue de la protection de la ressource en eau : dispositions règlementaires et réflexions opérationnelles (Syndicat Atlantic'eau)
- 2 Information sur le dispositif de méthanisation (SCEA de Landebroc)
- 3 Echanges

Monsieur le Maire précise en préambule qu'il n'est pas prévu de délibération mais une information complète sur ce sujet de première importance qu'est la qualité de l'eau.

Monsieur le Maire présente les différents intervenants et donne la parole à M. Jean-Luc Grégoire, Vice-Président d'Atlantic'Eau.

INFORMATION SUR LES ACTIONS EN VUE DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU : DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET REFLEXIONS OPERATIONNELLES (SYNDICAT ATLANTIC'EAU)

M. Jean-Luc GREGOIRE présente le Syndicat d'Atlantic'Eau, qui exerce les compétences transport, distribution d'eau potable, et, production depuis le 1er janvier 2020. Le syndicat est organisé en commissions territoriales. Un pôle de compétence est dédié à la qualité de l'eau. Pour mémoire, il existe 14 ressources en eau sur le Département :

- dont 2 très importante à Basse Goulaine et Ancenis qui pompent en Loire et représentent 70 % de la quantité consommée à l'échelle d'Atlantic Eau ;
- les ressources « prioritaires » de Nort-sur-Erdre, Saffré et Mazerolles représentent 16 % de la quantité d'eau potable à l'échelle d'Atlantic Eau. Ce sont des ressources stratégiques pour le territoire.

Une motion a été votée le 26 mars 2021 :

« L'enjeu de santé publique conduit à exiger une eau brute exempte de toutes les molécules qui ont un impact potentiel sur la santé, Pour y parvenir, il est nécessaire de privilégier le non usage des produits contenant des micro-polluants, quelle que soit leur utilisation (agricole, industrielle, communale, domestique, ...). Ce non usage sera à graduer dans les zones de captages, en fonction de chaque contexte (à définir par les commissions territoriales). »

Mme Nathalie KERAVEC, Responsable du service Gestion de la Ressources en Eau, présente :

- le territoire et les communes desservies par l'eau du Plessis Pas Brunet,
- la localisation des forages,
- la composition du sous-sol :
 - nappe des calcaires : 2 forages F3 et F4
 - nappe des sables : 2 forages F1 et F2
- l'image d'un forage
- la qualité de l'eau brute et traitée :
 - évolution des concentrations en nitrates : quantité maximale autorisée dans l'eau potable de 50mg/l en sortie d'usine
 - évolution des pesticides : quantité totale maximale de pesticides autorisée de 0,5 µg/l dans l'eau distribuée ; l'eau ne peut pas être distribuée sans traitement
 - traitements pour réduire les molécules présentes dans l'eau par charbon actif
 - rénovation de l'usine du Plessis Pas Brunet et la réhabilitation de la filière de traitement avec une mise en service à fin 2023 pour renforcer le traitement

M. Jean-Luc GREGOIRE précise que le temps de réaction de cette nappe est très long ; le temps de migration de la molécule d'eau peut atteindre 20 ans. Les efforts faits aujourd'hui ne sont pas immédiats.

Question de M. Yves DAUVE sur la qualité de l'eau pompée et la qualité de l'eau distribuée et consommée.

Mme Nathalie KERAVEC indique que par exemple, la molécule d'ESA métolachlore doit respecter la limite de 0,1µg/l dans l'eau potable. Cette molécule dépasse cette concentration pour le traitement, le syndicat a demandé une dérogation préfectorale. Cette dérogation a été obtenue pour une période de 3 ans et assortie de conditions. Mais il n'y a pas de risque sanitaire à la consommer, comme le précise les bulletins d'analyses.

Question de M. Emilien VARENNE, et de M. Yves DAUVE sur la communication des résultats d'analyse :

Mme Nathalie KERAVEC précise que les résultats d'analyse de l'eau distribuée sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Santé et sur le site internet d'Atlantic'Eau (dans la rubrique l'eau dans ma commune).

Question de M. Pierrick GUEGAN sur les spécificités de traitement à Nort-sur-Erdre

Mme Nathalie KERAVEC indique que le traitement principal est celui des pesticides par le charbon actif. Il n'y a pas de traitement des nitrates mais il y aura une option avec la réhabilitation de cette usine.

M. Jean-Luc GREGOIRE précise que la durée du charbon actif s'est réduite avec la nouvelle molécule. L'action de chloration est la même que dans les autres sites.

Question de M. Guy DAVID sur la comparaison avec l'eau en bouteille :

Mme Nathalie KERAVEC indique qu'une analyse a été réalisée, il y a deux ans, sur une eau en bouteille largement consommée en Loire-Atlantique à titre informel. Des traces de pesticides ont été constatées et des traces issues des produits d'embouteillage.

Question de M. Bertrand HIBERT sur le volume de molécules traitées chaque année et l'état des nappes :

Mme Nathalie KERAVEC indique ce calcul du volume des molécules traitées n'a pas été fait mais est possible puisque l'on connaît la qualité de l'eau en entrée et en sortie d'usine mais on ne connaît pas l'état actuel de la nappe et le volume des molécules restantes.

M. Jean-Luc GREGOIRE précise qu'il faut rassurer la population car l'eau est extrêmement contrôlée.

Question de M. Yves DAUVE sur la pédagogie autour de la question de l'eau :

M. Jean-Luc GREGOIRE va remonter la demande à Atlantic'Eau et précise que des outils pédagogiques vont se mettre en place et qu'il a conscience qu'il y a un travail sur la communication à engager.

Question de M. Guy DAVID sur le rapport entre le volume d'eau pompée et la concentration en pesticides et autres molécules :

Mme Nathalie KERAVEC indique qu'elle va y répondre dans la suite de sa présentation et évoque le travail engagé pour mieux comprendre le fonctionnement de la nappe afin de mieux dimensionner les actes à engager sur le territoire pour améliorer la qualité de l'eau.

Ainsi, sur la base des simulations réalisées :

- si les pratiques d'aujourd'hui perdurent, il faudra 20 ans pour avoir des concentrations en nitrates inférieures à 50 mg/l

- si les pertes d'azote ne dépassent pas 50 mg/l, 10 ans sont gagnés.

Des objectifs de travail ont ainsi pu être fixés sur le territoire.

Mme Nathalie KERAVEC présente ensuite la carte des différents zonages :

- périmètre de protection immédiate au centre
- périmètre de protection rapprochée n°1
- périmètre de protection rapprochée n°2
- aire d'alimentation de captage
- = Périmètres définis selon des arrêtés du Préfet
- zone de contribution principale à l'alimentation des forages : 666 ha
- rayon de 500m (54 ha), 750m (113 ha) et 1000m (192 ha) autour des forages
- = Périmètres de travail

Le Syndicat d'Eau a demandé la révision de l'arrêté préfectoral instaurant la Déclaration d'Utilité Publique. Pour constituer le dossier, un état des lieux complet sur la zone est nécessaire pour évaluer la sensibilité du milieu, étudier les activités du territoire (industrie, agriculture...), les infrastructures, les questions d'urbanisme...

Le nouvel arrêté n'interviendra pas avant trois années minimum et pourra réviser les limites de protection et les servitudes établies sur les parcelles de ce périmètre.

Le Grenelle de l'environnement a retenu des captages prioritaires, dont fait partie celui de Nort-sur-Erdre pour les paramètres nitrates et pesticides. Il y a un travail à engager sur la pollution diffuse et un programme d'actions doit être défini pour le 30 juin. Certains points ont déjà été discutés :

- sur l'aspect des nitrates, l'objectif est que les concentrations d'azote des lames drainantes ne doivent pas dépasser 40 mg/l. Pour faire ce suivi, des mesures de reliquats d'azotes dans les sols vont être effectuées selon les périodes de l'année pour vouloir les réajuster.
- sur l'aspect des phytos, l'objectif est d'atteindre le non usage des phyto dans la zone des 750m à court terme et d'augmenter les surfaces désherbées mécaniquement dans la zone de contribution principale.
- la qualité de l'eau sera suivie dans les piézomètres.

Les Agriculteurs se sont organisés en association « Agri Eau Nort » et lors de l'Assemblée Générale du 07/02/2019, ils ont créé un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental pour travailler sur les problématiques en lien avec la nappe de Nort-sur-Erdre.

Les changements à opérer peuvent engager des changements importants et des dispositifs financiers existent dont l'accompagnement par le Syndicat d'Eau du désherbage mécanique sur toute l'aire d'alimentation à Nort-sur-Erdre.

Pour les orientations sur le territoire :

- le groupe de travail propose,
- le comité local de captage amende et valide.

M. Yves DAUVE présente le volet foncier sur la base des discussions en cours.

Les préemptions qui ont lieu ont été activées dans le cadre du droit de préemption exercé dans le périmètre du PEAN, qui a vocation à protéger l'espace agricole et naturel, à l'initiative du Département qui en a la compétence.

La municipalité a soutenu les travaux à réaliser sur la station de pompage mais la qualité de l'eau nécessite un travail à très long terme. C'est pourquoi ce volet foncier mérite d'être exploré pour que les efforts faits aujourd'hui puissent perdurer dans le temps.

Les discussions sont menées par la Chambre d'Agriculture et le Département auxquelles participent également Atlantic'Eau, l'association Agri-Eau-Nort, la DDTM et ont pour objectif que la préemption soit le dernier recours si les actions de protection de la nappe ne peuvent pas être pérennisées.

Le droit de préemption au titre de la protection des captages s'exerce à plusieurs niveaux.

La question du périmètre du droit de préemption se pose.

Mais, avant d'exercer le droit de préemption, il existe des dispositifs fonciers mobilisables de protection de l'environnement sont :

- l'**O**bligation **R**éelle **E**nvironnementale (ORE), servitudes passées devant notaires,
- le **B**ail **R**ural **E**nvironnemental (BRE), entre un fermier et un propriétaire,
- le cahier des charges environnemental (SAFER),

Question de M. Denys BOQUIEN sur la concentration des molécules autres que les nitrates et les pesticides, issues notamment de l'assainissement, des usages industriels, de l'épandage des boues de station, des eaux usées, des médicaments...

Mme Nathalie KERAVEC indique que des analyses ont eu lieu en prévision des travaux de réhabilitation de la filière de traitement. Sur la zone de contribution principale, il y a beaucoup d'assainissement collectif et il y a peu de leviers sur ce volet.

M. Yves DAUVE rappelle que l'ensemble des assainissements sont sous la compétence de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres. Les bureaux d'études, mandatés lors du transfert de compétence pour réaliser l'état des lieux du système d'assainissement collectif, ont relevé que le système d'assainissement sur Nort-sur-Erdre était particulièrement performant.

M. Guy DAVID précise que dans le périmètre de protection rapprochée n°2, il n'y a que le secteur de Languin qui n'a pas été assaini de manière collective.

Mme Nathalie KERAVEC précise que dans les analyses réalisées l'année dernière, il n'y a pas de médicaments retrouvés dans l'eau.

Question de M. Bertrand HIBERT sur la pyramide des droits de préemption et dispositifs fonciers mobilisables de protection de l'environnement

Mme Anne-Sophie BLOND indique la Communauté de Communes Erdre et Gesvres détient le droit de préemption urbain, prioritaire sur les autres et précise les dispositifs fonciers mobilisables de protection de l'environnement.

M. Guy DAVID précise que la vocation de ces dispositifs est d'avoir une agriculture pérenne sur les zones agricoles.

M. Jean-Luc GREGOIRE indique que même si la consommation est stable, la pression démographique et le changement climatique vont nécessiter d'avoir une attention particulière sur la gestion de cette ressource et la recherche en eau.

INFORMATION SUR LE DISPOSITIF DE METHANISATION (SCEA DE LANDEBROC)

Mme Magali BIORET et M. Bruno BIORET prennent la parole pour présenter ce projet.

La question s'est posée de concilier la qualité de la nappe d'eau, la production agricole et le maintien économique de l'exploitation agricole.

Deux entités auront comme objectif la qualité de l'eau et la création d'un cercle vertueux sur l'impact environnemental : SCEA de Landebroc et Bioret Métha.

Ce travail a été initié il y a deux ans en collaboration avec Atlantic 'Eau.

Cela implique une nouvelle production :

- selon le périmètre de protection :
 - R1 - Abandon de toutes cultures
 - R2 - Culture + Couverts végétaux
 - R3 - Culture + Couverts végétaux
- avec des objectifs de zéro phyto et Zéro engrais chimique

Le nouvel assolement proposé génère un gain de temps de 8 ans sur la reconquête de la partie nitrates.

Dans la zone de contribution, les objectifs du Syndicat d'eau sont les suivantes :

- 40 mg/L maximum de nitrates dans la lame drainante
- pas de retournement de sol
- pas de S-métolachlore
- diminution des phytos

Les pratiques en réponse de l'exploitation sont les suivantes :

- Analyses de sols
- Implantation de Silphie, culture pérenne de 15 à 20 ans, sans désherbage et favorisant la biodiversité,
- pas de S-métolachlore
- désherbage mécanique (investissement financé en partie par le Syndicat d'Eau)
- démarche HVE niveau 3
- reconversion en agriculture biologique

L'objectif final est de contractualiser un plan d'actions avec le Syndicat d'Eau.

Pour ce projet de méthanisation, des cultures intermédiaires à vocation énergétique seront produites sur l'entreprise. Cette matière stockée sur le site sera digérée pour produire du biométhane injecté dans le réseau GRDF, ce qui permettra de faire un gaz vert 100% végétal et local. A l'issue du processus, le digestat restant sera un fertilisant 100% végétal valorisé sur les terres.

La chronologie du projet est présentée :

- début des démarches administratives en septembre 2019
 - début de la construction de l'unité de méthanisation en décembre 2020
 - objectif de mise en route en février 2022
 - objectif de reconversion bio en 2022.
-

Ce projet initié pour la qualité de l'eau crée un cercle vertueux :

Pour la SCEA de Landebroc :

- désherbage mécanique
- démarche pour faire un bilan carbone avec la Chambre d'Agriculture
- panneaux solaires
- plantation de Haies (1 km/an)
- rucher collectif
- échanges pour les baux environnementaux

Pour Bioret Metha :

- énergie renouvelable et locale
- fertilisant naturel 100% végétal

M. Yves DAUVE donne la parole à M. Gautier MOREAU, responsable du service Transition Energétique, pôle concessions & innovations au SYDELA pour resituer la projet dans le cadre des énergies renouvelables. M. Sylvain LEFEUVRE présente le SYDELA, qui intervient notamment sur les questions d'énergies renouvelables.

La méthanisation est un processus biologique naturel qui dégrade la matière organique en absence d'oxygène. Cette fermentation produit du biogaz (mélange de CO₂ et de méthane = CH₄)

La filière méthanisation répond aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique lié aux émissions de méthane :

- diminuer les sources de Matières Organiques non utiles (→ lutte contre le gaspillage alimentaire)
- collecter les sources de Matières Organiques en décomposition et capter le CH₄ qui s'en échappe
- brûler le CH₄ pour utiliser sa chaleur et ainsi le transformer en CO₂.

Deux boucles vertueuses avec la méthanisation :

- une production d'une énergie renouvelable locale, une injection dans les réseaux pour le chauffage, la mobilité (= une réduction des émissions de gaz à effets de serre pour les collectivités).
- des créations d'emplois locaux, l'utilisation de fertilisants organiques, le maintien de l'activité agricole, la gestion et la valorisation des déchets et effluents pour les exploitations.

M. Gautier MOREAU présente les différentes typologies de méthanisation et un état des lieux des projets.

M. Gautier MOREAU évoque les bénéfices et les risques, à nuancer selon les types de projets:

- Réduction des émissions de gaz à effets de serre
- Effet bénéfique des cultures intermédiaires sur le sol
- Risques de transformer les cultures nourricières en culture à vocation énergétique
- Levier de transition vers l'agro-écologie
- Risque d'intensifier la production
- Réduction des entrants chimiques avec le digestat
- Vigilance sur l'épandage du digestat
- Riverains non concernés par les nuisances en l'espèce

Les soutiens financiers de l'ADEME et de la Région permettent d'accompagner les projets pour réduire les risques présentés ci-dessus.

Les réseaux de gaz sont en train de se modifier car la production locale arrive et qu'il y a des nouveaux usages avec des enjeux de mobilité.

Sur la zone Nort-sur-Erdre/Les Touches, le ratio production/consommation « locale » (taux de couverture) est d'environ 70 %.

Avec le constat d'une saturation la moitié de l'année, 2 options sont possibles :

- Torchage du biogaz en été
- Mailler et/ou renforcer les réseaux pour gérer ce surplus de production, option qui est privilégiée.

M. Yves DAUVE précise que l'exploitation de M. et Mme BIORET représente 80 ha/120 ha du périmètre de captage.

Question de M. Michel BROCHU de l'association d'autres exploitations dans le périmètre
M. Bruno BIORET répond que la capacité pourrait être augmentée pour augmenter la surface. Le projet est actuellement déclaratif et passerait en enregistrement selon les opportunités.

Question de M. Guy DAVID sur le volume de digestat et leur épandage
M. Bruno BIORET répond que les 10 000 tonnes d'entrants rendent 10 000 tonnes de digestats épandus sur 360 ha.

Question de M. Pierrick GUEGAN sur la culture de la silphie
M. Bruno BIORET répond que le digestat viendra fertiliser la silphie mais qu'il n'y aura pas de chimie.

Question de Mme Hélène MONNIER sur le budget dédié par Atlantic'Eau à l'accompagnement indispensable du changement des pratiques des agriculteurs
M. Jean-Luc GREGOIRE précise qu'il s'agit principalement d'un manque de moyens juridiques pour conventionner avec un agriculteur.
Mme Nathalie KERAVEC indique lorsque la procédure Grenelle a été mise en œuvre, l'outil financier proposé était les mesures agro-environnementales climatiques portées et définies par la Région. Il y a eu des mesures proposées concernant le territoire en 2005 mais ce n'est pas le cas de la 2^{ème} vague de mesures de 2015.

M. Yves DAUVE indique qu'un accord sur le programme pour la qualité de l'eau, qui doit être présenté par le Syndicat d'Eau pour le territoire, aura une force très importante pour faire bouger les lignes.

Par rapport aux mesures agro-environnementales climatiques, il y a des cycles dans la politique agricole commune, la prochaine sera présentée au 1^{er} janvier 2023. Une partie des fonds (2^{ème} pilier) passe par les régions et il faudra tenter de solliciter un soutien financier.

Question de M. Bertrand HIBERT sur le dossier ICPE et les proportions d'entrants végétaux
M. Bruno BIORET précise que :

- le dossier d'installation classée est disponible sur internet,
- les céréales d'hiver représentent 65 %, la silphie : 15 %, les couverts d'été pour 20 %,
- le projet n'est pas subventionné à l'investissement car il n'y a pas d'effluents d'élevage.

Question de M. Bertrand HIBERT sur le déploiement des stations GNV
M. Gautier MOREAU précise que Nort-sur-Erdre ne fait pas partie à ce jour des axes prioritaires pour les stations GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, M. Yves DAUVE remercie les intervenants et les services et souligne la qualité des débats puis il clôt la séance.

La séance est levée à 22h45